Image not found or type unknown

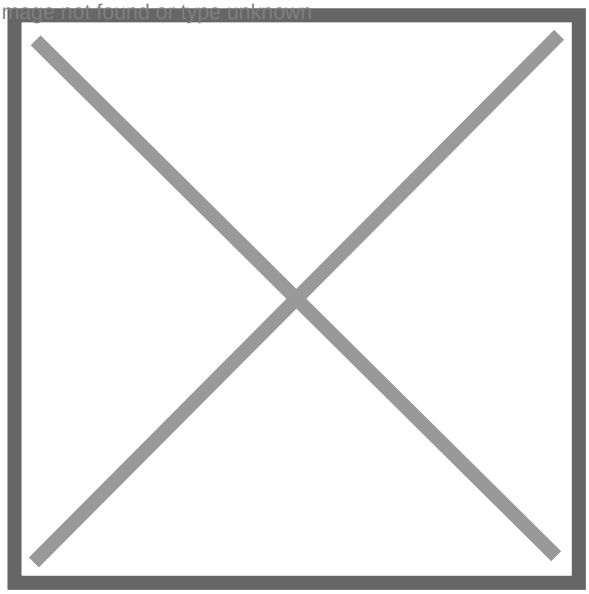

Remboursement d'1 meuble refusé par le magasin

Par **laeti 30**, le **21/12/2011** à **18:44**

Bonjour,

J'ai acheté un meuble dans un magasin. J'ai eu plusieurs problèmes de livraisons, il s'agit d'une entreprise prestataire de service.
La 1ère date de livraison était fixée au samedi 17/12/2011, ils ne sont pas venus. La seconde date a été fixée le mercredi 21 décembre 2011 au matin par téléphone. Lorsque j'ai reçu le texto de confirmation, l'horaire avait changé!!!!
J'ai donc pris 1 jour et demi afin de me rendre disponible pour régler les différents problèmes liés à cette livraison.
Le livreur n'est pas venu ce jour, car la table était abîmée.
J'ai contacté le service client qui m'a refusé un remboursement, seule solution : un avoir du montant de la table soit environ 400euros.
Sachant que la table n'est pas disponible et qu'il y a un mois d'attente minimum... Sont-ils dans la légalité en refusant catégoriquement un remboursement ?
Quels sont mes recours légaux ?

Merci par avance,
Cordialement.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés